

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION**

Séance du 29 septembre 2015

Date de convocation :
Le 03 septembre 2015

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 08
- de votants : 08

- délégués suppléants : 14
- de présents : 1
- de votants : 1

L'an deux mille quinze, le 29 septembre à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 03 septembre 2015.

Étaient présents (9) :

Mme Élisabeth GONDY, Mme Geneviève MANNARINO, M. Grégory LELONG, Mme Martine BASSEZ, Mme Renée STIÉVENART, M. Guy HUART, Mme Josée THÉOLAT, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE.

Absents excusés : (6)

Mme Marie-Andrée CHOTEAU, Mme Nathalie KOPCZYNSKI, M. Joël SOIGNEUX, Mme Anne GOZÉ, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT.

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au
Représentant de l'État :
II/021/15

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du Code général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements public locaux ;

Secrétaire de Séance :
Mme Isabelle DUSCHET

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Modification de la
régie d'avance de dépenses.

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Vu la délibération n° 2012/007 prise par le Comité de Direction, dans sa séance du 18 juin 2012 ;

Vu la délibération n° 2013/009/I prise par le Comité de Direction, dans sa séance du 17 mai 2013 ;

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

Vu la délibération n° II/005/2014 prise par le Comité de Direction dans sa séance du 19 juin 2014 ;



Considérant le total des demandes effectuées par l'EPIC au cours de l'année 2014 ;

Considérant l'avance d'un montant maximal fixé à 2 000,00 Euros puis à 10 000,00 Euros ;

Considérant que le régisseur titulaire est assujéti à un cautionnement de 1 200,00 Euros ;

Il est proposé au Comité de Direction de modifier les articles suivants de la délibération n° 2013/009/I du 17 mai 2013 et la délibération n° II/005/2014 du 19 juin 2014 :

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the President, Élisabeth Gondy.

- ARTICLE 4 : porter le montant maximum de l'avance de dépenses à consentir au régisseur fixé à 3 000,00 Euros,
- ARTICLE 7 : porter le cautionnement dont le régisseur titulaire est assujetti à 300,00 Euros,
- ARTICLE 9 : abrogation de l'article 9 qui fait double emploi avec l'ARTICLE 4.

Les autres articles restant inchangés.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 29 septembre 2015,

- D'accepter les modifications des articles 4, 7 et 9 de la délibération 2013/009 et de la délibération 2014/005 en :
 - portant l'avance à 3 000,00 Euros,
 - portant le cautionnement du régisseur titulaire à 300,00 Euros,
 - supprimant l'ARTICLE 9 faisant double emploi avec l'ARTICLE 4.
- D'autoriser le Directeur Général à modifier la régie d'avances de dépenses.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

ACCEPTTE :

- Les modifications des articles 4, 7 et 9 de la délibération 2013/009/I et de la délibération II/005/2014 en :
 - portant l'avance à 3 000,00 Euros,
 - portant le cautionnement du régisseur titulaire à 300,00 Euros,
 - supprimant l'ARTICLE 9 faisant double emploi avec l'ARTICLE 4.

AUTORISE :

- Madame le Directeur Général à modifier la régie d'avances de dépenses.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 29 septembre 2015

La Présidente,
Élisabeth GONDY

